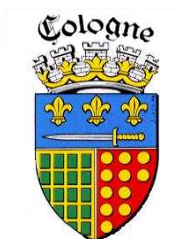


DECEMBRE
2018

Nouvelles Colognaises



Mairie de Cologne

Tel: 05 62 06 86 08 / Fax: 05 62 06 92 55

Email : mairiedecologne.christine@wanadoo.fr

Site : www.mairie-cologne.com

Ouverture d'une Boucherie Charcuterie à Cologne

Mardi 4 décembre 2018

En 2016 la commune de Cologne demande à la CCI du Gers d'établir un diagnostic commercial de notre commune, financé par la Communauté de Communes Bastides de Lomagne. La perception de la population fait apparaitre en priorité l'ouverture d'une Boucherie Charcuterie Traiteur. La construction d'un bâtiment neuf pour les services techniques permettait de récupérer le local situé 11 place des Pyrénées.

Après un entretien avec Monsieur Canevéze, boucher charcutier à Mauvezin, ce dernier accepte d'installer une deuxième boucherie charcuterie à Cologne.

Un dossier de demande de subvention est immédiatement monté. L'aide de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, du Conseil Départemental du Gers qui a mis à disposition de la Communauté de Communes Bastides de Lomagne,

une enveloppe budgétaire destinée à l'installation d'entreprises et de commerces et la participation de la commune ont permis de réaliser ce projet.

L'objectif était d'ouvrir ce nouveau commerce avant les fêtes de fin d'année. Un planning très serré est établi avec une date de livraison fin novembre.

L'architecte et les entreprises retenus ont joué le jeu et la commune les remercie. Ce nouveau commerce va apporter un plus à notre Bastide qui connaît une démographie croissante.

Souhaitant que la population réserve un bon accueil à ce nouveau commerçant.

AT

VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL

*Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
vous prient de leur faire l'honneur d'assister à la présentation des vœux
et à l'accueil des nouveaux Colonnais
qui auront lieu à la salle des fêtes,
le : Vendredi 04 janvier 2019 à 19 h
Un apéritif clôturera cette manifestation à laquelle,
nous vous le rappelons, vous êtes toutes et tous invités.*

André Fouge.

Mois de DECEMBRE 2018 : **📅 Dates à retenir**

10/12/18 à 21h	Réunion du Conseil municipal
13/12/18 à 20h30	Concours de Manille à la salle des fêtes
15/12/18 à 19 h	Repas Noël solidaire et festif salle des Fêtes organisé par ARCOLAN
21/12/18 après-midi	Spectacle de Noël de l'Ecole salle des Fêtes

TELETHON Téléthon de Cologne organisé par les associations : Foyer Rural et Cologne Cycliste, le dimanche 9 décembre 2018.

Au programme : Randonnée pédestre d'environ 8 km et Circuits VTT de 12 ou 30 km !

Inscriptions le jour même sous la halle à partir de 8h30 !

Participation de 3 euros reversés au Téléthon.

Les départs seront donnés à 9h30 ! Verre de l'amitié offert à l'arrivée.

Renseignements pour la randonnée pédestre : Laura au 06 73 97 80 36.

Renseignements pour le VTT : Olivier au 06 19 34 73 62.



TELETHON Une soirée Country est organisée le samedi 8 décembre à partir de 20h30 au profit du Téléthon sur la commune de BEAUPUY.

Nous vous y attendons nombreux.

Une collecte de piles, au profit du Téléthon, est également organisée : boîtes à la Mairie de Cologne, à l'Office de Tourisme, à la Bibliothèque et à la Pharmacie. Merci. L'équipe de Country Cologne

GÉNÉRATION MOUVEMENT **Activités du mois de DECEMBRE**

📅 **Mardi 11 décembre** : Concours de belote

📅 **Vendredi 14 décembre** : Repas de Noël. Inscriptions avant le 06 décembre. Prix 30 €. Distribution des timbres adhérents pour 2019. Cotisation 16 €.

Prière de rédiger **2** chèques.

📅 Fermeture du club le 21 décembre. Réouverture le 03 janvier 2019. M.B

BIBLIOTHEQUE :

Dimanche 16 décembre, 9h30: atelier d'écriture autour de la fiction. Inscription à la bibliothèque ou auprès de Caroline Lavergne 06.40.18.12.48.

lavergne.caroline@gmail.com

Nous vous informons aussi de la participation de votre bibliothèque à la nuit des bibliothèques qui aura lieu le 19 janvier 2019.

L'équipe de bénévoles.

COMPTOIR DES COLIBRIS *Programme du mois de Décembre 2018*

Exposition des œuvres de Sam (artiste pastelliste). Vernissage le samedi 08 décembre à 18h30.

Tous les vendredis livraison de « *paniers bio* ».

Concert : le 14/12 à 20h00, Yellow (Folk Français et Anglais) ;

Evènement : 16/12 à 11 h Dictée du Dimanche animée par Sylvette et Martine

Les cafés à thème : 07/12 de 19h à 20h café des langues, espagnol, anglais...

Renseignements : lecomptoirdescolibris@sfr.fr tel : 05 62 06 73 45

Le restaurant sera exceptionnellement fermé pour congés du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019 inclus.

LES CARTABLES A ROULETTES L'association vous propose les "Chocolats des Roulettes" pour vous accompagner pendant vos fêtes de fin d'année. Les bons de commande sont disponibles dans chaque classe des 2 écoles mais aussi, à l'accueil de l'ALAE et en dépôt vente au "Comptoir des Colibris" + à "La Mie Colognaise". Cette vente contribuera au financement de nouveaux matériels, des sorties et des activités extrascolaires des élèves de nos écoles. Nous souhaitons de bonnes fêtes à tous ! C.F

C'EST BIENTÔT NOËL Un photographe Alexandre Goy installé récemment à Cologne au « Site », route de Sarrant propose la mini séance famille en studio à Cologne du 1^{er} au 22 décembre. La séance de 30 minutes propose 10 photos + 1 tirage 18X27 cm au choix pour la somme de 30 €. Info et réservation sur : www.alexandre-goy.fr ou 06.75.99.47.65 ou photographe@alexandre-goy.fr

MFR La MFR de COLOGNE propose ses locaux à la location pendant les weekends, les jours fériés et les vacances scolaires. La maison familiale vous accueille avec ses 600 m² de locaux comprenant une salle de restauration, une cuisine professionnelle, un espace nuitée ainsi que différentes salles de réunion. Elle comprend aussi 2 hectares de parc arboré et un parking privatif. Idéal pour vos fêtes de famille, colonies, associations ou séminaires. Pour toute réservation contacter Romain CLAVEL 07.67.51.13.32 ou mfr.cologne@mfr.asso.fr ou www.mfrdecologne.fr

VISITE DU CENTRE DE TRI Trigone organise une fois par mois la visite gratuite de son centre de tri ouverte à tous (**enfants + de 10 ans**) sur inscription.

La visite dure une heure et se déroule en deux temps :

→ **Présentation**

- o Le fonctionnement global de la filière déchets sur le département
- o Les dispositifs du tri, les matières, le recyclage
- o Le traitement des ordures ménagères dans les centres d'enfouissement
- o La prévention des déchets

→ **Visite du centre de tri**

La dernière visite de l'année 2018 aura lieu le mardi 4 décembre de 17h30 à 18h30.

Inscriptions en ligne : <http://www.trigone-gers.fr/Venez-visiter-le-centre-de-tri> ou par téléphone au 05.62.61.25.15 ou par mail : contact@trigone-gers.fr

RECENSEMENT MILITAIRE Les jeunes filles et garçons nés en Octobre, Novembre et Décembre 2002 sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie pour se faire recenser avant le : **31 décembre 2018**. Le recensement se fait après la date de naissance (16 ans révolus).

FOOTBALL Le club de Football annonce le passage des joueurs et de leurs dirigeants et vous proposeront le calendrier 2019. Ils espèrent que vous leurs réserverez le meilleur accueil.

Communiqué de la Direction Générale des Finances Publiques

LE PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE
L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE VIE

En janvier 2019 entrera en vigueur le **prélèvement à la source** (PAS) pour l'impôt sur le revenu (IR). Ce nouveau système n'impacte pas la méthode de calcul de l'impôt actuelle ni son montant mais son mode et sa fréquence de collecte.

QU'EST CE QUE CELA CHANGE POUR LES REVENUS DES RETRAITES ? D'un point de vue administratif, pas grand-chose. Les contribuables à la retraite continueront de recevoir une déclaration d'impôts sur le revenu qu'il leur faudra remplir et renvoyer à l'administration. Cette même administration communiquera directement le taux de prélèvement à la source obtenu à la Caisse de retraite qui commencera à **prélever l'impôt chaque mois sur leur pension à partir du 1er janvier 2019**. Si vous n'êtes pas imposable, rien ne change pour vous : vous n'aurez aucun prélèvement.

LE PRELEVEMENT A LA SOURCE DES REVENUS DES INDEPENDANTS (dont AGRICULTEURS) ET REVENUS FONCIERS

Dans le cadre du prélèvement à la source, les indépendants, micro-entrepreneurs et travailleurs non-salariés (TNS) ainsi que les bénéficiaires de revenus fonciers régleront leur impôt sur le revenu chaque mois ou chaque trimestre à travers des acomptes calculés par l'administration fiscale, et prélevés automatiquement. Point fondamental : les montants payés **correspondront à l'impôt de l'année en cours, et non de l'année précédente**. Le nouveau système de prélèvement à la source autorise le professionnel indépendant (et le bénéficiaire de revenus fonciers) à modifier en cours d'année le montant de ses acomptes, par exemple pour anticiper une forte variation de revenus.

COMMENT S'APPLIQUE LE PRELEVEMENT A LA SOURCE POUR LES SALARIES ?

L'impôt sera prélevé à la source par le tiers versant les revenus (employeur, pôle emploi, caisses de sécurité sociale...etc) en fonction d'un taux de prélèvement calculé et transmis par l'administration fiscale. La mise en place du prélèvement sera automatique.

L'administration fiscale reste votre interlocuteur unique pour tout ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

Pour plus d'information sur le prélèvement à la source :

- consultez le site [www.economie.gouv.fr / prelevement-a-la-source](http://www.economie.gouv.fr/prelevement-a-la-source)
- consultez votre espace personnel sécurisé sur le site www.impots.gouv.fr
- contacter l'administration fiscale au 0811 368 368 (coût 0,06 € / min + prix appel) ou en appelant le numéro non surtaxé dédié qui sera mis en place à compter du 1er janvier 2019.



FOOTBALL FEMININES
02/12/18 à 15h AuchFootball2 / ESCS
07/12/18 à 21h ESCS / Auch Football

FOOTBALL Départementale 2	Départementale 3
01/12/18 à 20h ESCS 1 /Simorre-Saramon 2	18h ESCS 2 /Simorre-Saramon 3
08/12/18 à 18h Aubiet US 2 / ESCS 1	18 h Mauvezin 2 / ESCS 2
15/12/18 à 20h Lombez 1 /ESCS 1	18h Lombez 2 /ESCS 2
22/12/18 à 20 h ESCS 1 / Monblanc 1	